

2008/8772 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DEUX COMPAGNIES DE DANSE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 28 000 € - FIC (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES - SERVICE SPECTACLES VIVANTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Compagnie Acte et la Compagnie Propos ont sollicité l'aide financière de la Ville de Lyon, au titre de l'année 2008, pour le fonctionnement de leurs activités. Je vous propose de soutenir ces Compagnies de danse dont le projet artistique répond à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création chorégraphique.

En effet, le travail de création de ces Compagnies représente un réel atout pour notre ville de par la qualité des spectacles offerts au public lyonnais et au-delà, en contribuant ainsi au rayonnement artistique de la ville. Parallèlement à ce travail de création, ces Associations mènent des activités de formation et des actions d'ouverture à la culture chorégraphique pour le grand public : représentations scolaires, répétitions publiques, ateliers de danse, rencontres avec les artistes...

Vous trouverez ci-dessous une présentation de chaque Compagnie.

COMPAGNIE ACTE

Fondée en 1996 par Annick Charlot et Thomas Enckell, la Compagnie Acte crée jusqu'en 1999 cinq pièces avec un travail artistique orienté essentiellement vers le jeune public. En septembre 2000, Annick Charlot prend seule la direction artistique de la Compagnie et développe son projet chorégraphique. Elle crée en 2002, un diptyque *Danse Experimenta* et *Resistencia* dans le cadre d'un large projet avec un collectif de chercheurs scientifiques qui travaillent à une approche transdisciplinaire du concept de résonance. Puis seront chorégraphiés *Résilience*, *nos manières d'aimer* et sa dernière création, *Avec ou sinon rien*, une coproduction avec la Maison de la Danse qui a été diffusée du 7 au 10 novembre 2006 au Toboggan.

Cette saison sera marquée par l'ouverture d'un studio de danse 43, rue des Hérideaux à Lyon 8^e dans un local appartenant à une société d'architecture. Les travaux, qui ont démarré fin 2007, permettront, dès le mois d'avril, de développer les activités de création, de sensibilisation des publics et d'accueillir d'autres compagnies. Implantée au cœur du 8^e arrondissement, la Compagnie souhaite aller à la rencontre des habitants et des acteurs culturels du quartier.

La Compagnie mettra en œuvre deux projets de création : *Journal du Dehors*, création pour trois danseurs qui se déroulera au mois de juin 2008

autour des créations d'habitants dans des lieux emblématiques du 8^e arrondissement et *les Agités du local*, spectacle inaugural du studio en septembre 2008. La Compagnie est également porteuse du projet de défilé pour la biennale de la danse dans le 8^e arrondissement en association avec la Compagnie Kat'chaça. Parallèlement au travail de création, la Compagnie met en place de nombreuses activités de sensibilisation et de formation dans les établissements scolaires et l'IUFM.

Pour aider la Compagnie Acte à développer ses activités de création et de sensibilisation du public, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 8 000 €. La Compagnie est également soutenue par l'Etat et la Région.

COMPAGNIE PROPOS

Après une formation en danse classique et contemporaine au Conservatoire National de Région de Lyon puis au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, Denis Plassard danse pendant deux ans avec la Compagnie de la Place Blanche (Josette Baiz à Aix-en-Provence) puis crée la Compagnie Propos en 1991. Après 17 ans d'existence, la Compagnie compte plus d'une vingtaine de créations à son actif.

La saison dernière, Denis Plassard a imaginé une nouvelle création, *DeRôles*, un duo de 50 minutes sur la Symphonie Fantastique d'Hector Berlioz. La pièce a été jouée en avant première le 23 février 2007 au CNN de Maguy Marin puis le 21 mars 2007 à l'Astrée de Villeurbanne, les 29 et 30 mai 2007 au Théâtre de Vénissieux. Au total, la diffusion de 5 spectacles a donné lieu à 32 représentations dans toute la France.

Cette saison, la Compagnie continue la diffusion de 4 pièces de son répertoire (*DeRôles*, *L'Affaire de la rue Lourcine*, *Parloir et Elle semelle de quoi ?*) et poursuit son travail chorégraphique avec deux nouvelles créations : *Têtes de Sardines*, film muet à destination du jeune public et *Débatailles*, une pièce pour 6 danseurs (deux contemporains, deux hip hop et deux circassiens) en coproduction avec la Maison de la danse.

Depuis 2004, la Compagnie possède son propre studio, le studio Lucien situé dans le 8^e arrondissement. Ce nouvel espace est un outil de développement et de pérennisation de la Compagnie mais se veut aussi largement ouvert aux autres artistes, aux compagnies et au public lyonnais. La Compagnie y développe un large travail de sensibilisation et d'accompagnement des publics par l'intermédiaire de stages ou par l'organisation d'ateliers ou de Petits Bals. Le studio est également mis régulièrement à disposition des compagnies lyonnaises et ce, sans contrepartie financière.

Pour aider la Compagnie Propos à développer ses activités de création et de sensibilisation du public, je vous propose de lui allouer une subvention de fonctionnement de 20 000 €. La Compagnie est également soutenue par l'Etat et la Région. »

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

Vu l'amendement présenté par M. BEGHAIN stipulant : « *Une subvention de fonctionnement 40 000 € est allouée à la compagnie Propos, portant le montant global de subvention à 48 000 €.* »

D E L I B E R E

1. L'amendement susvisé est adopté.
2. Les subventions de fonctionnement de 8 000 € et de 40 000 € sont allouées respectivement à la Compagnie Acte et à la Compagnie Propos, pour les aider à développer leurs activités de création et de sensibilisation du public.
3. La convention cadre entre la Ville de Lyon et la compagnie Propos est approuvée.
4. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
5. La dépense correspondante, soit 48 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, à l'article 6574, fonction 30, programme SPECT, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FIC), ligne de crédit n°3464.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN